

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026**

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 059-215903691-20260429-20260429_2C-DE



NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 24
- de votants 27

L'an deux mil vingt six
Le vingt-neuf avril
Le Conseil Municipal de la Commune de MAING
Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après
convocation légale,
Sous la présidence de M. François Waelkens, Maire

OBJET

**DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE RELATIVE AU
PLAN DE GESTION PLURIANNUEL
DES OPÉRATIONS DE DRAGAGE
POUR LES UNITÉS
HYDROGRAPHIQUES COHÉRENTES
« SENSÉE / ESCAUT (N° 10),
CONDÉ-POMMEROEUL / ESCAUT À
L'AVAL DE FRESNES (N° 11),
CANAL DU NORD (N° 12) ET
CANAL DE SAINT-QUENTIN (N° 13)**

Étaient présents : François Waelkens, Amélie Halliez, David Jouannic, Claire Milloncourt, Samy Nor, Angélique Dupont, Philippe Alglave, Isabelle Paniez, Michel Dupas, Virginie Bandini, Coralie Nison, Philippe Cucchiara, Sonia Glineur, Maxime Moerman, David Halliez, Ingrid Dumont, Toufik Yacia, Stéphanie Moreau, Hubert Ledoux, Marie-Christine Desse, Alison Malaboef, Corinne Collet, Véronique Porquet, Bernard Lefèvre

Étaient excusés : Géraldine Moreau, Christophe Riff, Christine Raepsaet

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 12/05/2026

Procurations respectives à : François Waelkens, Corinne Collet, Véronique Porquet

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 16/04/2026

Un scrutin a eu lieu, Isabelle Paniez a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Suite au dépôt d'un dossier de demande d'autorisation environnementale relatif au plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage pour les unités hydrologiques cohérentes des canaux n° 11, 12 et 13, par les Voies Navigables de France, une consultation publique est prescrite en application des articles L.181-10-1 et R.181-36 à R.181-38 du code de l'environnement.

Cette consultation publique est ouverte du 1^{er} avril au 1^{er} juillet 2026 inclus.

Conformément à l'article R.181-18 du code de l'environnement, le dossier transmis le 13 mars 2026 à Monsieur le Maire doit recueillir l'avis du conseil municipal sous 2 mois.

Après consultation du dossier, il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable sous réserve d'une gestion adaptée des sédiments potentiellement contaminés et d'une communication claire et transparente sur les sédiments stockés.

Adopté par 2 voix contre, 3 abstentions et 22 voix pour.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING, le 12/05/2026

La Directrice Générale des Services,



I. SERAFINI